

Badminton



Fiche Sport N° 6

Mise à jour : 17 septembre 2014

Sommaire

Introduction	Page 3
I. Compétition	Page 4
II. Responsabilisation	Page 8
III. Innovation	Page 11
IV. Formation	Page 12
Annexes	Page 14

Introduction

La fiche sport Badminton a pour objectif de préciser à travers les quatre piliers de l'UNSS (compétitions, responsabilisation, innovation et formation) les directives réglementaires et les moyens de développement liés à l'activité.

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

Si la fiche sport donne un cadre précis à destination des championnats inter-académiques et de France, elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation de l'activité au sein de chaque AS et des phases départementales et académiques (en lien avec les services UNSS). Elle permet d'intégrer dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires de l'UNSS.

Valable sur l'année scolaire 2014 - 2015, elle pourra être mise à jour au cours de cette période.

Compétition

Une grande souplesse d'organisation des phases départementales et académiques est laissée aux services UNSS. Des éléments en lien avec les axes thématiques prioritaires de l'UNSS sont intégrés à cette organisation.

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2015

Benjamins	nés en 2002, 2003 et 2004
Minimes	nés en 2000 et 2001
Cadets	nés en 1998 et 1999
Juniors	nés en 1996 et 1997
Seniors	nés en 1995 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

Globalisation des crédits

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Badminton

Conditions de participation

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'association sportive **sauf :**

- Les équipes ayant atteint les **2 années précédentes** les ½ Finales lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement de Badminton¹.

- Les équipes « Championne de France » lors des championnats de France UNSS **Excellence** de Badminton l'année précédente **en collège ou en lycée**.

- Les équipes comportant **UN** élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires, des Pôles Espoir, des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFBad, **UN** élève appartenant à des Centres de formation ou de préformation et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir),

- Les équipes comportant des joueurs au classement FFBAD inapproprié.

- Tout élève ayant déjà obtenu un classement égal à D3 et supérieur

(Chaque équipe ne peut comporter dans ses rangs, qu'au maximum, une fille classée D4 et un garçon classé D4.)

Le meilleur classement de référence des trois tableaux (simple, double et double mixte) est celui du 1^{er} septembre de l'année en cours (classement consulté à la fois: sur poona **ET** sur l'historique de classement fédéral disponible sur le site ffbad.org. **Didacticiel disponible sur OPUSS**)

En cas de doute, consulter la CMN dès les premières phases qualificatives

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors / Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	6 compétiteurs maximum (Au minimum 2G et 2F) + 1 JO Le nombre de Cadets « joueurs » est limité à 1 Mixité obligatoire	6 compétiteurs maximum (Au minimum 2G et 2F) + 1 JO Mixité obligatoire
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau académique minimum (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra pas participer au championnat de France	
RÈGLEMENT	Matches en 2 sets gagnants de 15 points en tie- break	
FORMULE DE COMPÉTITION	5 matches : 1 Simple Garçon et 1 Simple Fille 1 Double Garçon et 1 Double Fille 1 Double Mixte 5 joueurs seulement sont autorisés à figurer sur la composition d'équipe pour chaque rencontre Chaque compétiteur ne peut faire que 2 matches maximum par rencontre	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Qualification académique + quota de la CMN	
NOMBRE D'ÉQUIPES	26 + Dom Tom	26 + Dom Tom
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement collèges	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement lycées

¹ Si ces équipes ne sont pas Championne de France en championnat excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1

COUPE DES DOM QUALIFICATIVE AU CF 2014 COLLEGE ETABLISSEMENT

Lors du 1^{er} jour d'accueil du championnat de France COLLEGE ETABLISSEMENT

Formule

Championnat à 4 équipes (3 rencontres) sous la même la formule de compétition et le même règlement du CF ETABLISSEMENT.

Le vainqueur est qualifié pour le lendemain lors du CF COLLEGE ETABLISSEMENT 2014

La coupe des DOM ne donne pas acces au niveau national JO

Championnats de France UNSS Excellence Badminton

Conditions de participation

Équipes obligatoirement en championnat Excellence

- Les équipes comportants des élèves inscrits en section sportive scolaire
- Les équipes ayant atteint les **2 années précédentes** les ½ Finales lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement de Badminton.
- Les équipes « Championne de France » lors des championnats de France UNSS **Excellence** de Badminton l'année précédente **en collège ou en lycée**
- Les équipes ayant plus d'une fille D4 et/ou plus d'un garçon D4.

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors / Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	6 compétiteurs maximum (Au minimum 2G et 2F) + 1 JO Le nombre de Cadets « joueurs » est limité à 1 Mixité obligatoire	6 compétiteurs maximum (Au minimum 2G et 2F) + 1 JO Mixité obligatoire
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau académique minimum (pastille jaune)	

	Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
RÈGLEMENT	Matches en 2 sets gagnants de 15 points en tie- break	
FORMULE DE COMPÉTITION	5 matches : 1 Simple Garçon 1 Simple Fille 1 Double Garçon 1 Double Fille 1 Double Mixte 5 joueurs seulement sont autorisés à figurer sur la composition d'équipe pour chaque rencontre Chaque compétiteur ne peut faire que 2 matches maximum par rencontre	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Qualification académique + quota de la CMN	
NOMBRE D'ÉQUIPES	26 + Dom Tom	26 + Dom Tom
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence collèges	Champion de France UNSS Excellence lycées

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires²

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 19 décembre 2014

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA indiquée sur les tableaux de qualification envoyés par le Direction Nationale en fonction du nombre d'équipes inscrites et des dates des championnats de France.

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

² Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée

Chaque coordonateur saisira dans un module dédié à cet effet sur OPUSS les résultats des Championnats académiques ou inter-académiques selon les sports en respectant les dates butoir inscrites sur le Calendrier des Championnats de France.

Un espace sera réservé aux demandes de repêchages, qu'il faudra ensuite faire valider par le document du Règlement Fédéral UNSS.

Précisions Réglementaires pour les 2 Championnats

Remplacement sur blessure

Si à la suite d'une blessure ou d'un abandon, une équipe ne peut plus présenter 2 Garçons, 2 Filles et un JO non joueur de niveau académique, elle ne pourra pas continuer la compétition.

Par ailleurs, un joueur qui abandonne volontairement ou qui est remplacé sur blessure pendant la rencontre, ne pourra plus participer à la compétition.

Tenue vestimentaire des joueurs

Les joueurs devront porter une tenue de badminton correcte (short uni au-dessus des genoux ou jupette unie obligatoires, pas de casquette....) et des maillots obligatoirement identiques sans publicité pour les 2 derniers tours du championnat.

Seul le juge arbitre peut décider si une tenue est correcte ou non (sanctions : changement de tenue sinon match perdu par forfait).

L'ordre normal des matches d'une rencontre en Collège et Lycée (sauf cas de force majeure pour l'organisateur) est le suivant, appliqué sur 2 terrains :

Double Garçons	Double Filles
Simple Garçons	Simple Filles
Double Mixte	

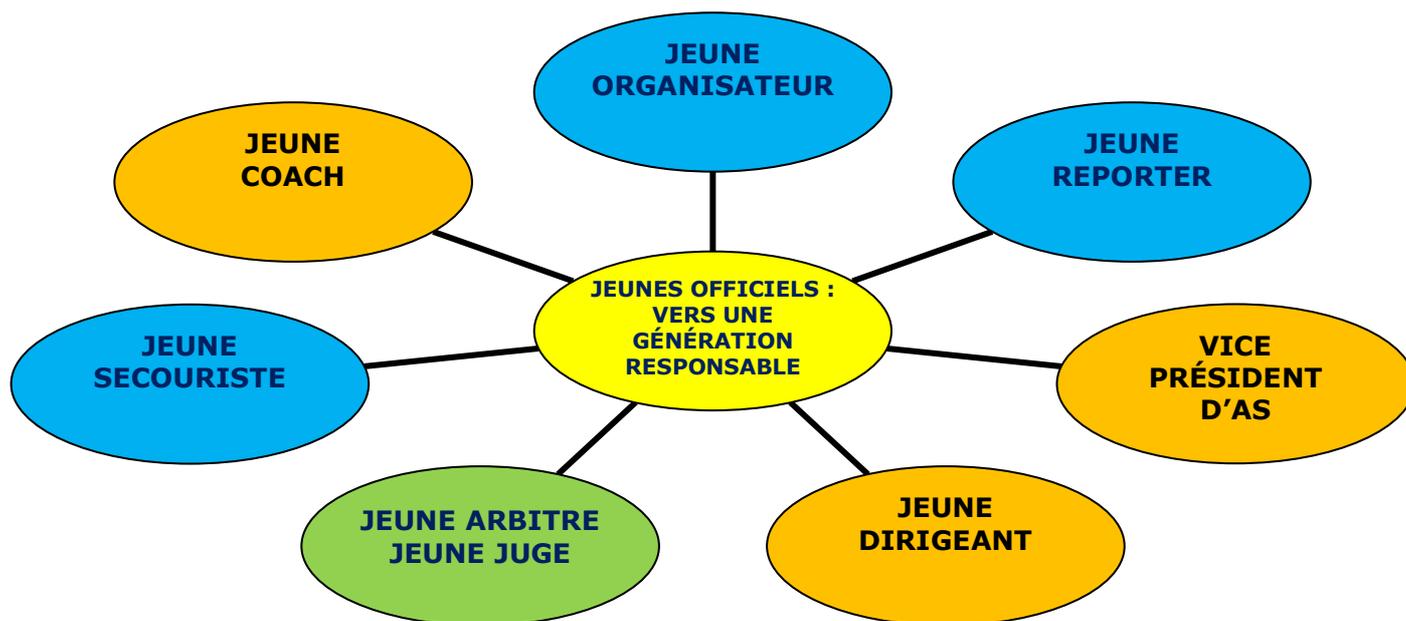
Il y a obligation de jouer les 5 matches, quel que soit le score de la rencontre, avec les joueurs déclarés. Mais un joueur ne peut faire que 2 matches maximum par rencontre.

Les matches se déroulent en 2 sets gagnants de 15 points en tie break et avec 2 points d'écart (20 points maximum).

Responsabilisation

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quel que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret JO spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes Officiels doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Officiels académiques ont la possibilité d'aller officier sur un championnat de France si **le nombre de JO est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF**

Le nombre est défini par les membres de la CMN

Les JO doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné

Les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

En conséquence :

- l'évaluation rend compte des compétences acquises du jeune officiel aux différents niveaux de certification (départemental, académique, nationale, internationale). Cela suppose la mise en place d'une cohérence et d'une progression dans la formation,
- pour prétendre aux 16 points de l'enseignement facultatif ponctuel, le jeune doit avoir officié et obtenu sa certification durant sa « scolarité en classe de seconde ou première de lycée d'enseignement général et technologique » à l'occasion d'un championnat de France UNSS (*circulaire n° 2013-131 du 28-8-2013*),
- la validation d'un niveau national du Jeune Officiel doit au minimum correspondre au niveau 5 de compétence exigé dans le cadre de l'enseignement facultatif au baccalauréat EPS. Une fiche d'évaluation harmonise l'ensemble des activités sportives. Une moyenne de 14/20 (théorie et pratique) permet d'acquérir la certification nationale sur un championnat de France.

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFBaD

La convention entre l'UNSS et la FFBaD précise que le jeune officiel de certification de niveau départemental, académique ou national permet une équivalence, dès lors qu'il est licencié à la FFBaD

Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès de la commission régionale d'arbitrage (CRA) de la ligue.

2. Les autres rôles de jeunes officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2014-2016)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau national. Les jeunes dirigeants, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification du niveau départemental au niveau national en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

Les vice-présidents d'AS élèves sont élus durant l'assemblée générale.

En aucun cas les certifications nationales de ces différents rôles ne permettent une inscription à l'option facultative EPS au bac EPS.

Innovation

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

International

Des invitations aux pays limitrophes (dont les établissements AEFÉ) seront susceptibles de participer aux championnats de France. Les modalités seront déclinées par la CMN si nécessaire.

Formation

En complément du programme « *Vers une génération responsable* » destiné aux Jeunes arbitres, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateurs de l'association sportive.

Concernant le Badminton :

Les membres de la CMN en lien avec la fédération proposent une **formation régionale (PARIS.CRÉTEIL.VERSAILLES) de Badminton les 20 et 21 octobre 2014 a Chatenay Malabry. Cette formation concernera les établissements des Zones d'éducation prioritaire (dont les 102 REP+)**. Les contenus de formation étant élaborés, comme le stipule la convention entre les deux fédérations, par les membres UNSS et les représentants fédéraux de la CMN. Cette formation s'adresse aux animateurs d'AS qui encadrent des AS Badminton ou qui désirent en créer une.

La direction nationale souhaite que les animateurs ainsi formés et possédant une expérience avancée dans ce sport, puissent devenir des référents au sein de leur département voir de leur académie: les formations en interne via les ligues fédérales étant prépondérantes.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Édouard ANDRÉASSIAN

FFBaD

Marie Christine LEROY

Membre du conseil d'administration (responsable classement)

marie-christine.leroy@ffba.org

Philippe LIMOUZIN

Directeur technique national

Corentin DIDIER

Entraîneur (réfèrent sur le scolaire)

UNSS

Monique RÉGENT

Responsable JO et Formation

Jean Claude DERNIAUX

Responsable JO et Formation

Thierry MARTINEZ

Responsable JO et Formation

Déléguée technique UNSS

Claudine NOZERAN

Annexe 1

Équipes ayant atteint les 1/2 finales en 2013 et 2014 lors des championnats de France par Équipe d'Établissement non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement³

Collèges

Collège A SAVARY

Montpellier

Lycées

Lycée LE VERRIER

CAEN

Lycée Pierre Gilles de Gennes

AIX MARSEILLE

³ Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique

Annexe 2

Équipes étant classées Championne de France en 2014 des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement⁴

Collèges

College LE BOCAGE

RENNES

Lycées

Lycée Victor LOUIS

BORDEAUX

⁴ Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique
Cette disposition ne concerne pas les Sections Sportives Scolaires

**Équipes n'ayant pas assisté au Protocole en 2014
et n'étant pas autorisées à participer en
Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT

**AS ayant fait forfait dans les huit jours
avant les Championnats de France en 2014 et
n'étant pas autorisées à participer
en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT